



IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais utiliser les ordonnances collectives suivantes selon le besoin :

- [OC-ER-005 : Condition fébrile – Acétaminophène/Ibuprofène](#)
- [OC-ER-007 : Douleur - Acétaminophène/Ibuprofène/Naproxène](#)

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

ORDONNANCE COLLECTIVE	Administration d'acétaminophène (TylénoTM, TempraTM, AtasolTM,...) en cas de douleurs et de fièvre	OCM-11
Référence à un protocole : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Date de mise en vigueur : Septembre 2008	Date de révision : 2011
Titre ou numéro :		
<p>Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance : Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.</p> <p>Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor</p> <p>Tous les secteurs : Hébergement : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor <input checked="" type="checkbox"/> Urgence</p>		
<p>Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée : Adultes et enfants présentant une douleur légère ou une fièvre.</p>		
<p>Activités réservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance; ▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier; ▪ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. 		
<p>CONTEXTE :</p> <p>Le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire lui permet de contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, à prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs.</p> <p>Dans le cadre de sa contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins, l'infirmière auxiliaire ne peut exercer cette activité en pleine et entière autonomie. Elle doit agir en collaboration avec l'infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire peut procéder à la collecte d'informations, communiquer ses observations verbalement ou par écrit et remplir toutes les autres fonctions que lui confie l'infirmière.</p>		

Indication et condition d'initiation

- Soulager les usagers souffrant de douleur légère non progressive, d'étiologie mineure (exemple : cycle menstruel, céphalée, arthralgie, myalgie, douleur dentaire, etc...);
- Soulager la fièvre, température de 38.5°C rectale, 38°C buccale, entraînant un inconfort chez l'utilisateur;
- Atténuer la douleur suite à un vaccin.

Intention thérapeutique

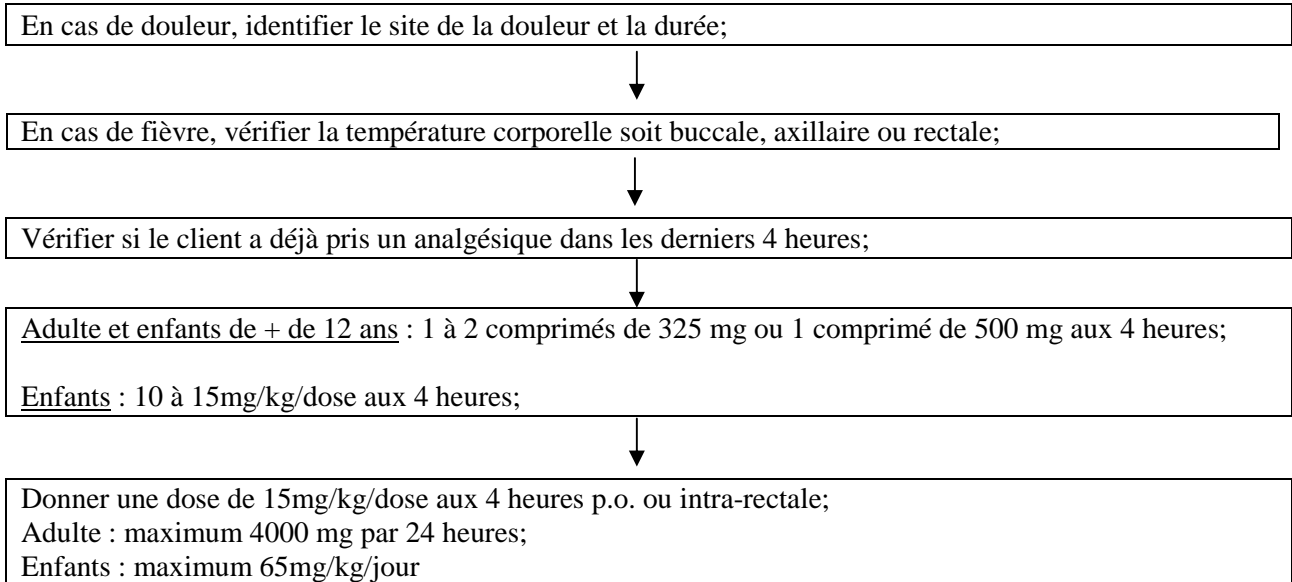
Soulager la douleur et la fièvre. **Contre-indications**

- Allergie à Tyléno, Atasol ou Acétaminophène.
- Douleur suite à un traumatisme crânien.

Limites/référence au médecin

- Référer à un médecin si :
 - aucune amélioration de la douleur ou de la fièvre après 24 heures;
 - si la douleur persiste plus de 48 heures;
 - si insuffisance hépatique grave;
 - si la fièvre persiste ou que l'état général de l'utilisateur se détériore.
- Autorisation parentale requise pour les clients âgés de moins de 14 ans.

DIRECTIVES :



Fiche technique : Tyléno

Nom générique	Acétaminophène
Nom commercial	Tyléno
Classification	Analgésique - Antipyrétique
Mode d'action	Élève le seuil de sensibilité aux phénomènes douloureux et agit sur les centres de la thermorégulation de l'hypothalamus.
Dose	<u>Adulte et enfants de + de 12 ans</u> : 1 à 2 comprimés de 325mg ou 500mg à toutes les 4-6 heures, maximum 4000 mg/24 heures <u>Enfants</u> : Voir annexe 1
Présentation	<u>Adulte</u> : comprimés de 325 mg et comprimés de 500 mg <u>Junior</u> : comprimés croquables de 80mg et de 160mg <u>Enfant</u> : Suspension orale (saveur gomme à bulles ou raisin), 5 ml = 160mg <u>Nourrisson</u> : Suspension en gouttes (saveur cerise ou raisin) 1 ml = 80mg

Référence aux méthodes de soins :

Chapitre 5.5

Sources

- CSSS de l'Ouest-de-l'île, Ordonnances collectives, février 2007
- Cahier des actes médicaux autorisés, CLSC Petite Patrie, CPS

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Marielle Lehoux-Brisson Directrice des soins infirmiers	Septembre 2007 Date
Personnes consultées : Joanne Roy Conseillère clinique soins infirmiers courants	Septembre 2007 Date
Daniel Boislard Chef d'administration de programmes services généraux	Septembre 2007 Date
Dre Chantal Brien Médecin, mission CLSC	Novembre 2007 Date
	Date
	Date

INSTANCES CONSULTÉES

<input checked="" type="checkbox"/> CECII	<input checked="" type="checkbox"/> CMDP	<input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif du CMDP
<input checked="" type="checkbox"/> CIA	<input type="checkbox"/> DSP	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Président du CMDP	Date
Directrice des soins infirmiers	Date

DOSAGE D'ACÉTAMINOPHÈNE

DIRECTIVES :

- S'assurer du consentement de l'utilisateur et / ou des parents;
- Si le patient est nauséux, administrer l'acétaminophène par suppositoire.

Dose de médicaments

- Dose maximale **650 mg**
- Peut être répétée aux 4 heures

TABLEAU POUR POSOLOGIE SELON ÂGE ET POIDS

Groupe d'âge	Poids kilo	Dose unique maximale (mg)	Dose unique Goutte*	Liquide		Comprimés			Max / 24 heures
			Acétaminophène	Acétaminophène		Acétaminophène			
			80 mg/ 1 ml	80 mg/ 5 ml	160 mg/ 5 ml	80 mg/ co.	160 mg/ co.	325 mg/ co.	
0-3 mois	2,7-5,4	40 mg	0,5 ml	2,5 ml	1,25 ml	-	-	-	
4-11 mois	5,5-7,9	80 mg	1,0 ml	5 ml	2,5 ml	-	-	-	400 mg
12-23 mois	8,0-10,9	120 mg	1,5 ml	7,5 ml	3,75 ml	1 ½ co.	-	-	600 mg
2-3 ans	11,0-15,9	160 mg	2,0 ml	10 ml	5,0 ml	2 co.	1 co.	-	800 mg
4-5 ans	16,0-21,9	240 mg	3,0 ml	15 ml	7,5 ml	3 co.	1 ½ co.	-	1200 mg
6-8 ans	22,0-26,9	320 mg	4,0 ml	20 ml	10,0 ml	4 co.	2 co.	1 co.	1600 mg
9-10 ans	27,0-31,9	400 mg	5,0 ml	25 ml	12,5 ml	5 co.	2 ½ co.	1 co.	2400 mg
11 ans	32,0-43,9	480 mg	6,0 ml	30 ml	15,0 ml	6 co.	3 co.	1 ½ co.	2400 mg
Adulte		650 mg	-	-	-	-	-	2 co.	4000 mg

Source : Actes délégués du CSSS du Val-Saint-François, adapté Sept. 25/2002.

Protocole Fièvre/analgésie et Dosage d'acétaminophène
Révisé Janvier 2008